

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Ergothérapie

Année : 2023-2024

1. Intitulé du module : Intégration 3

Code : S.ER.SO.2373.F.23

Type de formation : Bachelor

Niveau :

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Module spécialisé

Type :

- Module principal
- Module lié au module principal
- Module facultatif ou complémentaire

Caractéristique :

Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

2. Organisation

Crédits ECTS : 3

Langue principale d'enseignement :

- Français
- Autres (préciser la langue)

Autres compétences linguistiques :

(préciser la langue) Lecture d'articles scientifiques en anglais

Exigences liées à la fréquentation de la formation :

Présence obligatoire aux ateliers de discussion des différentes unités

3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s)
- Avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre : Avoir suivi au minimum 2/3 du module S.ER.SO.2391.F.23 (incluant les analyses de pratique de mi-stage).

4. Compétences visées

- A. **Rôle d'Expert·e :** compétences A1 A2 A3 A4 A5 A6
- B. **Rôle de Communicateur·trice :** compétences B1 B3
- C. **Rôle de Collaborateur·trice :** compétences C1 C2
- D. **Rôle de Leader :** compétence D1
- F. **Rôle d'apprenant·e et de formateur·trice :** compétences F1 F2
- G. **Rôle de Professionnel·le :** compétences G2 G3

5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Mettre en œuvre une démarche ergothérapeutique à partir d'une situation rencontrée en formation pratique
- Justifier les éléments de la démarche ergothérapeutique et du raisonnement professionnel
- Mettre en œuvre une réflexion éthique à partir d'une situation rencontrée en formation pratique
- Formuler et argumenter une décision pour résoudre un enjeu éthique
- Expérimenter dans des jeux de rôles des situations de conflits dans la collaboration interprofessionnelle
- Identifier et appliquer des outils, moyens ou stratégies de gestion des conflits dans la collaboration interprofessionnelle

6. Contenu et formes d'enseignement

Unité 1 – Collaboration interprofessionnelle (1 ECTS) – 12 périodes

Contenus :

- Introduction au module (2p)
- Approfondissement de TeamSTEPPS (2p)
- Ateliers de discussions en sous-groupes sur la base de jeux de rôles thématiques (4p) :
 1. Mobbing / Harcèlement
 2. Chevauchement des rôles
 3. Conflit avec le PF ou avec la hiérarchie
 4. Attitudes au sein de l'équipe interprofessionnelle
- Travail tutoré : préparation de la présentation orale (4p)

Unité 2 – Appliquer la démarche ergothérapeutique (1 ECTS) – 16 périodes

Contenus :

- Rappels sur la démarche ergothérapeutique (4p)
- Ateliers de discussions thématiques en sous-groupes autour de la démarche ergothérapeutique, sur la base des situations choisies en formation pratique (12p) :
 1. Evaluation initiale et outils d'analyse des données
 2. Etablir le profil et l'état occupationnels, et problématiser
 3. Etablir le plan de traitement, fixer des objectifs SMART et mettre en œuvre

Unité 3 – Appliquer une réflexion éthique (1 ECTS) – 12 périodes

Contenus :

- Définir l'éthique et les six types d'enjeux éthiques rencontrés en pratique (2p)
- Le cadre éthique quadripartite (2p)
- Les dix étapes de la réflexion éthique (2p)
- Ateliers de discussions (6p) : les dix étapes de la réflexion éthique appliquée aux situations rencontrées en formation pratique

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|-------------------------------------|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Modalité digitale | <input type="checkbox"/> Tutorat | <input checked="" type="checkbox"/> Autre (préciser) : jeux de rôles |

7. Modalités d'évaluation et de validation

- Écrit Oral Pratique
 Dossier Autre :

En première session, le module est validé si l'étudiant-e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant-e obtient la qualification Fx, elle/il est en remédiation.

Si l'étudiant-e obtient la qualification F, elle/il est en répétition.

Les évaluations sont notées au 1/10 de point. La note du module est la moyenne pondérée des notes obtenues aux unités 1 et 2. La note finale du module est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

En première session, les unités 1 et 2 sont évaluées chacune sur 6, et valent pour 1/2 de la note au module. Les unités ne se compensent pas entre elles, il faut valider chaque unité pour valider le module, indépendamment de la note totale au module. L'unité 3 est validée par la participation (obligatoire) des étudiant-es aux ateliers de discussions. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant-e-s au plus tard le jour de la présentation du module.

Unité 1 : Présentation orale et questions, en groupe de 4 ou 5

Présentation orale : 3/4 de la note

La présentation orale a lieu en semaine 47. Les groupes de 4 ou 5 étudiant-es sont constitués préalablement par l'enseignant-e et transmis au début du semestre.

Lors de l'atelier de discussion, chaque groupe se voit attribuer l'observation d'un jeu de rôle (joué par un autre groupe) illustrant une situation de conflit interprofessionnel. Sur la base de ses observations et des discussions lors de l'atelier, le groupe construit une présentation orale de 10 minutes. La présentation doit contenir la description de la situation de conflit, l'identification des enjeux de ce conflit, ainsi que la proposition et la justification de moyens de résolution de ce conflit. La présentation doit également développer une projection de cette situation de conflit et de sa résolution sur la future période de formation pratique.

Questions : 1/4 de la note

Le jour des présentations orales, chaque groupe qui présente tire au sort un groupe d'opposant-es. Ce dernier (groupe d'opposant-es) dispose de 5 minutes à la suite de la présentation pour poser des questions au groupe qui présente. La pertinence des questions est évaluée.

Unité 2 : Dossier écrit, individuel

Le dossier écrit présente une démarche ergothérapeutique. Ce dossier est élaboré sur la base d'une situation rencontrée lors de la période de formation pratique précédente et pour laquelle l'étudiant-e a récolté des données selon un canevas déterminé, avec l'autorisation du/de la PF et du/de la client-e. Le dossier comporte les étapes de la démarche, de l'évaluation initiale (incluant l'organisation des données), à la fixation des objectifs de traitement. La progression ou la modulation du plan de traitement doit également être présentée. La réalisation du dossier est soutenue par les différents ateliers de discussion.

Le dossier doit être mis en ligne sur Moodle, dans la boîte de dépôt prévue à cet effet, au plus tard en fin de semaine 13. Un dossier rendu hors délai mais avant la fin de la semaine 18, obtient au maximum la note 4 pour l'unité. Un dossier rendu après la semaine 18, obtient 1 ; l'unité doit être remédiée.

Unité 3 : Participation aux ateliers

La participation à chaque atelier de discussion permet de valider l'unité 3 (aucune note n'est fixée en première session). En cas d'absence à un atelier, quelle qu'en soit la raison, l'étudiant-e doit fournir un travail compensatoire individuel écrit de 2 pages environ, à l'enseignant-e référent. Le travail compensatoire vise à faire acquérir à l'étudiant-e les compétences visées lors des ateliers. Les consignes sont fixées par l'enseignant référent en fonction de l'atelier de discussion manqué. Le travail compensatoire

doit être rendu au plus tard à la veille de l'atelier suivant (le vendredi pour le lundi, le cas échéant). En cas de non-rendu du travail compensatoire dans les délais impartis, l'unité doit être remédiée.

8. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

- Remédiation possible Pas de remédiation
 Examen complémentaire Travail additionnel

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

L'unité 1 et 2 sont remédiées si la note en première session est comprise entre 3.5 et 3.9 pour l'une ou l'autre de ces unités. L'unité 3 est remédiée lorsque l'étudiant-e ayant manqué un atelier, n'a pas rendu de travail compensatoire dans des délais impartis.

Les étudiant-es qui valident une unité en remédiation obtiennent la note de 4, celle-ci remplace la note obtenue en première session. Ainsi, si l'unité 3 est remédiée, la note finale du module est calculée en comptant chaque unité du module pour 1/3 de la note finale.

Unité 1 : Les groupes concernés doivent faire une nouvelle présentation orale de 10 minutes, sur la même situation de conflit interprofessionnel qu'en première session. La note à cette présentation est la note finale de l'unité. La présentation orale est planifiée en semaine 18.

Unité 2 : Le dossier corrigé, sur la base des commentaires de l'enseignant-e, est à lui remettre par courriel au plus tard en semaine 37.

Unité 3 : L'étudiant-e rédige individuellement un dossier d'environ 10 pages. L'étudiant-e y développe une réflexion éthique en dix étapes pour résoudre une situation éthique rencontrée en formation pratique. Cette situation doit être soumise à l'enseignant référent au préalable pour sa validation. Dans ce dossier, l'étudiant-e propose également une courte réflexion personnelle sur la manière dont la réflexion éthique peut être mobilisée dans la prochaine période de formation pratique. Le dossier est à remettre par courriel à l'enseignant référent au plus tard en semaine 37.

Répétition

- Écrit Oral Pratique
 Dossier Autre :

Les activités d'enseignement, d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un-e étudiant-e qui suit un module pour la première fois et pour celui ou celle qui le répète.

La répétition a lieu au plus tôt dans le semestre suivant l'échec. Les modalités d'évaluation sont fixées par l'enseignant référent, le cas échéant.

Unité 1 : L'étudiant-e en répétition doit rendre un dossier individuel écrit, d'environ 10 pages, à l'enseignant référent, au plus tard en semaine 37. Ce dossier doit exposer une situation de conflit interprofessionnel rencontré en formation pratique, une proposition argumentée de résolution ainsi qu'une réflexion personnelle.

Unité 2 : L'étudiant-e en répétition doit rendre un dossier individuel écrit, d'environ 10 pages, à l'enseignant référent, au plus tard en semaine 6. Ce dossier décrit une démarche ergothérapeutique complète sur la base d'une vignette transmise par l'enseignant référent.

Unité 3 : L'étudiant-e doit rendre un dossier individuel écrit, d'environ 10 pages, à l'enseignant référent, au plus tard en semaine 6. L'étudiant-e y développe une réflexion éthique en dix étapes pour résoudre une situation à enjeu éthique rencontrée en formation pratique. Cette situation doit être différente de celle soumise en remédiation. Elle doit être soumise à l'enseignant référent au préalable pour sa validation. Dans ce dossier, l'étudiant-e propose également une courte réflexion personnelle sur la manière dont la réflexion éthique peut être mobilisée dans une prochaine période de formation pratique.

Conformément à l'art. 31, l'échec à un module est définitif lorsque les résultats restent insuffisants après répétition.

9. Remarques

Les différentes grilles d'évaluation sont présentées aux étudiant-es et mises sur Moodle lors de l'introduction au module au semestre d'automne, pour l'unité 1 ; et lors du premier cours du module au semestre de printemps pour les unités 2 et 3.

Les différents groupes, pour l'unité 1 et 3, sont transmis au début de chaque semestre sur Moodle, par l'enseignant référent du module.

Pour l'unité 2, le canevas du dossier ainsi que le guide des données à récolter est transmis aux étudiant-es lors des analyses de pratique pré-stage du module S.ER.SO.2391, au semestre d'automne.

Pour l'unité 3, chaque étudiant-e doit transmettre par courriel à l'enseignant référent du module, au premier jour de cours du semestre de printemps, une description brève d'une situation à enjeu éthique rencontrée ou identifiée lors de la période de formation pratique précédente. L'étudiant-e qui ne transmet pas ses situations est arbitrairement intégré-e à un groupe.

10. Bibliographie principale

André, B. (2020). *Les conflits, c'est la vie : Oser les désaccords et avancer quand même*. Editions la Boîte à Pandore.

Drolet, M.J., & Maclure, J. (2016). Les enjeux éthiques de la pratique de l'ergothérapie : Perceptions d'ergothérapeutes. *Approches inductives*, 3(2), 166-196.

Drolet, M.J., & Ruest, M. (2021). *De l'éthique à l'ergothérapie, 3^e édition*. Presses de l'Université de Québec

Fischer, A. G. (2009). *Occupational therapy intervention process model : a model for planning and implementing top-down, client-centered, and occupation-based interventions*. Three Star Press.

Staines, A., Baralon, C., & Farin, A. (2016). TeamSTEPPS: des outils de travail en équipe pour la sécurité des patients. *Risques et Qualité*, 13(3), 159-164.

11. Enseignant.e.s

Romain Bertrand, Emmanuelle Bourlout, Laure Décastel, Marie-Josée Drolet, Marc-André Pellerin, Denis Pouliot-Morneau, Clarisse Mottaz, Emeric Offenstein

Nom du/de la responsable de module :

Romain Bertrand BERTRAND Romain

Descriptif validé le :

11 septembre 2023

Descriptif validé par :

BERTRAND LEISER Martine